2 ans de prison pour un chien défenestré, impunité pour Sarah Halimi torturée et défenestrée!

écrit par Christine Tasin | 20 avril 2021

Le Marseillais âgé de 51 ans, accusé d'avoir jeté le chien de sa voisine par la fenêtre du 4e étage le soir de la Saint Sylvestre a été condamné ce 10 février prochain. Il écope de **deux ans de prison dont un an avec sursis**.

Il a interdiction de détenir un animal et de se représenter dans son ancien quartier.

En attendant son procès, l'homme avait été placé en détention, sa demande de remise en liberté sous contrôle judiciaire ayant été refusée.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/marseille-chien-jete-du-4e-etage-auteur-condamne-an-prison-ferme-1769423.html

Ou quand dans ce monde de dégénérés les animaux comptent plus aux yeux des juges que les êtres humains…
Je ne sais pas pourquoi il a défenestré le chien de sa voisine, mais s'il l'a fait parce que le chien ne cessait pas

d’aboyer et que ça l’a rendu fou, je compatis quelque peu, même si en l’occurrence le vrai responsable est le maître du chien ! Quand on est à bout de nerfs à cause d’un chien qui aboie sans cesse, on devient irresponsable de sa violence, non ? On ne peut pas le considérer ainsi ? Par contre si on prend du cannabis et qu’on torture, martyrise et défenestre, là on a toutes les excuses…

.

Pikachu me souffle la vraie et seule explication plausible à ce deux poids deux mesures; c’est que l’assassin de Sarah Halimi a crié « Allah Akbar »… il était donc musulman. Les psys ont donc immédiatement traduit par « *pas touche à la race des saigneurs* » !

Voilà la honte de la justice française, la honte de la médecine française…